



MASTÈRE 2 :
JOURNALISME
INTERNATIONAL

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DE LA RELIGION EN FRANCE

Mémoire présenté et soutenu par Mme. Leïla DAVAUD

Année universitaire 2019-2020

RESUME

Dans le cadre de la validation d'un Mastère 2 - Journalisme International, j'ai consacré une étude au traitement médiatique de la Religion en France au XXIème siècle. Depuis quelques années, ce thème constitue une des principales problématiques du métier, à laquelle tous les professionnels sont confrontés quotidiennement. Sur la base de travaux disponibles en ligne et des débats menés avec des professionnels, une analyse a été portée sur la difficulté du traitement de faits religieux, de la place de la culture religieuse et surtout du statut de la presse et du journaliste face à ce sujet. Ce mémoire présente les résultats de ma réflexion.

ABSTRACT

Within the framework of a master degree in international journalism, I have focused a study on how medias treat the subject of religion in France, throughout the twenty-first century. For the last few years, this theme has been one of the main issues of the job, which each professional has to deal with on a daily basis. Based on existing documentation available online and ongoing debate over the past decades, an analysis has been driven on the difficulty of the treatment of religious news, the religious culture's place and the status of the press and the journalist facing the subject. This document shows the results of the reflection I have built.

SOMMAIRE

RESUME	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1. MÉDIAS ET DÉBAT RELIGIEUX : JEU D'INFLUENCE ?	6
CHAPITRE 1. La presse et la laïcisation de l'information religieuse	8
Section 1. Société et journalisme en miroir : une laïcisation fulgurante	9
Section 2. La rubrique : solution ou dissimulation ?	13
CHAPITRE 2. L'informateur du religieux et les médias confessionnels, sources de débat	16
Section 1. Journaliste généraliste et journaliste religieux : le jeu des différences ..	16
Section 2. Médias confessionnels et journalistes spécialisés : un rôle éducatif	19
PARTIE 2. OBJECTIVITÉ : UNE DÉFINITION À REVOIR.....	22
CHAPITRE 1. Journalisme et Religion : entre liberté d'expression et respect des croyances.....	23
Section 1. Le dessin de presse et le droit à la représentation	24
Section 2. Le conflit journaliste/pratiquant	29
CHAPITRE 2. Journalistes et exigences de la Religion	31
Section 1. Une nouvelle censure.....	31
Section 2. L'étude du traitement médiatique de la Religion en école de journalisme .	34
CONCLUSION.....	38

INTRODUCTION

« *La presse, elle est aussi ce que nous sommes, ce que notre société est, ce que nous acceptons qu'elle est* »¹. Ici, Edwy Plenel évoque l'effet miroir entre la société et la presse Française. L'une ne saurait avancer sans l'autre et c'est pour cette raison, qu'elles suivent quasiment la même évolution. Le facteur commun entre ces deux entités est la démocratie². Elle pose les bases, la structure de notre société et elle alimente et est alimentée par la presse. Cette relation fusionnelle, mais aussi conflictuelle apparaît dans les travaux³ de science des médias de David Croteau et William Hoynes⁴, qui rappellent qu'afin d'étudier un phénomène journalistique, il est nécessaire de le contextualiser et ainsi s'apercevoir de l'impact et l'influence que la société et la presse partagent.

À l'aube de l'année 2020, tout se déroule à grande vitesse. Il n'a jamais été aussi simple de se déplacer à travers le monde, d'acheter la dernière tendance ou encore d'entretenir des relations longues distances avec ses proches, autre que par simple lettre manuscrite. L'immédiateté est devenue le mot-clé du progrès, qu'il soit bon ou mauvais. L'information, n'y échappe pas non plus. Elle circule dans les journaux, à la radio, à la télévision, mais aussi sur les réseaux sociaux, dans nos smartphones. Elle se propage en ligne aussi vite que les pensées dans le cerveau. Il est donc évident et même indéniable que le moindre changement au sein de la société ait un impact sur le journalisme. Depuis les années 1980, le paysage

¹ Voir E.PLENEL, « La presse, miroir d'une société », *Cité*, Mars 2013. Anciennement directeur de la rédaction du journal *Le Monde*, où il a travaillé pendant 25 ans. Il lance finalement en 2008 le site Mediapart : *pure players* français spécialisé dans l'investigation.

² Forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple et leur apporte de nombreuses libertés.

³ CROTEAU D. Et HOYNES W. , *Medias/Society : industries, images, and audiences*, Sage publications, 1994.

⁴David Croteau a enseigné la sociologie des médias à titre de professeur agrégé au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Virginia Commonwealth. William Hoynes est professeur de sociologie et ancien directeur du American Studies Program et du Media Studies Program du Vassar College.

médiatique⁵ a commencé à évoluer et connu des bouleversements qui ont plus ou moins affectés les techniques journalistiques. Dans ce nouveau monde , il est intéressant de s'interroger sur quoi s'attarde la presse française de notre époque et de quelle manière.

Si à la fin du XXème siècle, on considérait que la Religion appartenait au passé et non au présent voire même au futur, elle a cependant fait son retour sur le devant de la scène publique depuis le début des années 2000. Ceci a donc inévitablement obligé les médias à s'y pencher malgré un passage à vide. Ainsi, la presse française s'est vue elle-même impactée par ce phénomène. En revanche, la société a bel et bien changé et ne semble plus être adaptée à l'ancien format de traitement journalistique qui était attribué à la Religion. On en revient alors à se demander si le contenu médiatique et journalistique du religieux en est victime ou non. Ceci à un intérêt pratique pour toute personne inspirant à devenir journaliste. Car la Religion faisant partie de l'actualité, ils seront tous amenés à la traiter. Ce travail pourra apporter non seulement de la sensibilisation, mais également des pistes sur des manières de travailler différemment.

La délimitation du sujet a été mûrement réfléchi et le terme choisi est **la** Religion et non **les** religions. Traiter de la Religion dans toute sa globalité a semblé plus intéressant, car cela permet de nuancer la recherche et d'avoir un aperçu plus vaste sur l'impact de cet « *ensemble de pratiques et de rites spécifiques propres à chacune de ces croyances* »⁶ et non de se limiter à celui de quelques religions. C'est la pratique elle-même qui est le sujet principal et comment elle est perçue et montrée dans le monde médiatique . Afin d'illustrer les propos d'analyse contenus dans ce mémoire, il est nécessaire de sélectionner un certain nombre de religions. Pour une raison pratique, les trois religions monothéistes sont représentées dans le développement de l'analyse : le Christianisme (plus précisément le Catholicisme qui est la sous-catégorie la plus pratiquée en France), l'Islam et le Judaïsme. Enfin, la laïcité , même si

⁵ A. MUNTADAS : « la notion de « paysage médiatique », met en lumière l'influence grandissante des médias de masse, de l'audiovisuel et de la publicité dans les espaces tant publics que privés. »

⁶ Définition du terme religion selon le dictionnaire Larousse en ligne.

elle n'est que peu abordée ici, ne peut être laissée de côté par son impact sur le journalisme, la société et la religion. Elle « *garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la Religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.* »⁷

Analyser leur médiatisation, c'est-à-dire sa transmission par le biais de moyens de communication, tels qu'ici restreints à la presse écrite et au web, revient alors à établir un compte-rendu de la place et l'intérêt qui leur est porté. Ce sujet semble être adapté au travail de « mémoire », car il existe beaucoup de recherches sur plusieurs aspects de ce thème, mais seulement une infime partie les regroupe pour en tirer des conclusions pourtant de grande importance dans ce métier.

Après observation, la médiatisation de sujets religieux en France pousse à la réflexion, voir même plus tard à un besoin de remise en question. Avant toute chose, il est nécessaire de se renseigner sur l'évolution de la médiatisation de la Religion. Quelle place est réellement accordée à la Religion dans la presse généraliste par rapport au reste de l'actualité ? La presse confessionnelle a-t-elle encore une place importante au sein du paysage médiatique ? Les médias peuvent-ils être lieu de débat pour les croyants autant que pour les laïques ? Y a-t-il une équivalence de médiatisation entre les trois religions monothéistes ? Certains sujets sont-ils traités de la même manière pour chacune d'entre elles ? Devrait-il alors y avoir une rubrique « Religion » dans tous les médias afin de regrouper les sujets religieux ?

Cependant, le journaliste peut-il réellement apporter un traitement approfondi des religions pour faire cela et avoir assez de recul ? Y a-t-il, aujourd'hui, assez d'intervenants qualifiés pour développer les sujets religieux ? Qui peut avoir ces compétences et donc une crédibilité pour le faire ? Y a-t-il une mission particulière derrière ce rôle ? D'ailleurs, s'il semble si

⁷ Définition donnée par le gouvernement sur le site <https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

difficile de discerner qui est bien placé pour en parler de qui ne l'est pas, cela ne montre t'il pas que c'est un sujet difficile à traiter? Car, oui, la Religion évolue tout comme le journalisme, donc une adaptation est nécessaire. Est-ce qu'il n'y aurait pas finalement une nouvelle sensibilité et des connaissances à avoir concernant la Religion ? Et pouvons-nous dire qu'elle pose de plus en plus de limites et obstacles au journalisme ? Ne serait-ce pas même la raison de l'émergence de la censure qui touche le religieux dans la presse ? Mais alors comment est-il possible de concilier liberté d'expression et liberté de croyance ? Enfin, il est impossible de nier l'émergence d'une tension entre journalistes et croyants qui découle de ce conflit d'intérêt. Y a-t-il donc un nouveau risque pour ces professionnels de l'information lors du traitement du sujet ?

Ce mémoire a pour mission de répondre à toutes ces problématiques. Tout d'abord, une première partie traitera de la subjectivité du journaliste envers le thème de la Religion et de leur influence respective. Pour cela, un premier chapitre consistera en un rapide historique de l'institutionnalisation de la laïcité, qui permettra de comprendre comment le journalisme s'est appauvri de la culture religieuse⁸ et donc de l'impact que cela a eu sur le traitement médiatique de la Religion en elle-même. Ensuite, le débat sera ouvert concernant l'émergence de la rubrique « Religion » dans les journaux et leurs sites internet, révélatrice de sa place dans la société actuelle. Un second chapitre présentera la place de l'informateur du fait religieux et des médias confessionnels, généralement source de débat et rappellera la différence de traitement d'un journaliste non-confessionnel et d'un journaliste confessionnel. Enfin, il traitera également de l'importance du rôle éducatif de la médiatisation de la Religion.

Dans une seconde partie, ce mémoire traitera de l'accessibilité à l'objectivité et surtout si elle est réellement recommandée aux journalistes au XXIème siècle. Pour cela, un premier chapitre offrira un rapport sur la probabilité d'une cohabitation de la liberté d'expression et de la liberté de croyance. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire un point sur la relation du

⁸ La culture religieuse est la compréhension des éléments constitutifs des religions qui repose sur l'étude des facteurs socioculturels dans lesquels celles-ci trouve son origine et évolue : textes sacrés, croyances, enseignements, rites, règles de conduite, lieux de culte, pratiques, institutions et modes d'organisation.

croyant et du journaliste, mise en berne par certaines valeurs que leur imposent les textes religieux, mais aussi par l'utilisation du dessin de presse et de son but provocateur. Un deuxième chapitre posera la problématique du journaliste qui se sent obligé de se plier aux exigences de la Religion et fait naître lui-même certaines contraintes, voir même une censure. Enfin, une solution sera proposée sous la forme d'une éducation à la Religion en école de journalisme afin de radier le tabou que représente la relation journalisme et Religion.

**PARTIE 1. MÉDIAS ET DÉBAT
RELIGIEUX : JEU D'INFLUENCE ?**

Mihai Coman⁹ propose depuis plusieurs années de promouvoir une démarche anthropologique¹⁰ qui, selon lui, permettrait de comprendre le système de fonctionnement des médias. Il porte un regard particulier sur la relation entre le journalisme et le religieux. Selon lui, la problématique de cette relation se complique du fait que « *plusieurs réalités se cachent sous le terme Religion* »¹¹ : les contenus religieux, soit la doctrine fondamentale et ses développements ultérieurs, les textes canoniques, etc. ; les institutions religieuses et la vie institutionnelle religieuse ; la foi, comme manifestation spirituelle individuelle et les actes de foi, comme manifestations spirituelles collectives, intégralement ou partiellement institutionnalisées. Alors, dans cette première partie, la manière dont le journaliste français traite de la Religion et oriente le débat qui la concerne va être analysée. Pour cela, différents faits religieux seront sélectionnés, et leur traitement journalistique et médiatique passés en revue et utilisés en tant qu'étude de cas. Nous verrons d'abord que la médiatisation de la Religion en France au XXI^e siècle s'est progressivement laïcisée et a eu un impact conséquent sur la société et le journalisme. Puis, que le rôle de l'informateur du religieux et des médias confessionnels sont souvent source de débat, mais pas pour autant sans importance.

⁹ M. Coman est l'un des pionniers de l'anthropologie des médias, il a écrit : *Pour une anthropologie des médias* (2003) et *Media Anthropology* (2005) en collaboration avec E. Rothenbuhler.

¹⁰ Anthropologie désigne l'étude scientifique de l'homme, des groupes humains, sous tous leurs aspects, aussi bien l'histoire physique que la culture.

¹¹ Dans son livre : *Media Anthropology*, 2005, écrit en collaboration avec E. Rothenbuhler. Cette notion est évoquée page 85. Il observe aussi à ce propos que si la médiatisation diminue la religion seulement au côté le moins significatif du fait religieux, elle la vide de son sens. Il illustre cette perspective à partir du cas de la télévision, mais cela peut être ouvert à l'ensemble des supports médiatique, et cite en particulier P. Horsfield : « *La religion à la télévision, par exemple, ne peut pas pleinement exprimer l'élément participatif de la foi et de la pratique 201 par là même de son essence et de sa substance.* »

CHAPITRE 1. La presse et la laïcisation de l'information religieuse

Le 09 décembre 1905, sous la III^{ème} République, la loi de séparation des Églises et de l'État¹² est votée et adoptée. C'est l'aboutissement d'un processus engagé depuis la Révolution française et surtout le début d'un changement drastique de la société. La République devient laïque ! Dans ses deux premiers articles, la loi indique que : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (Art. 1). La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte (Art. 2).* En 1958, sous la V^{ème} République, la Constitution proclame à son tour : « *La France est une République indivisible; laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* » Il n'y a donc plus de religion d'État et les institutions se doivent d'être neutres à l'égard des confessions religieuses. Cela prolonge l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 qui est dédiée à la liberté d'opinion, même religieuse. La Convention européenne des Droits de l'Homme prévoit également dans son article 9¹³ que « *la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui* ».

L'aspect communautaire disparaît quasiment ou alors devient particulièrement implicite et est remplacé par une dimension individuelle, personnelle et donc quasiment silencieuse. A

¹² La loi est adoptée sous la Présidence d'Emile Loubet, à l'initiative du député Aristide Briand. Source : <https://www.gouvernement.fr/partage/8764-le-9-decembre-1905-est-promulgee-la-loi-concernant-la-separation-des-eglises-et-de-l-etat>

¹³ Vu sur : https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_9_FRA.pdf

première vue, cela a été perçu comme une bonne chose pour le bien commun. En effet, c'est l'ouverture à la pluralité religieuse¹⁴ et donc à une liberté individuelle plus que nécessaire, mais c'est aussi peut-être la fin de ces institutions. Cela a été remarqué par une grande perte de tradition religieuse: depuis que la laïcité est reconnue comme un droit, de moins en moins de personnes pratiquent¹⁵ la Religion quotidiennement (sans compter la fréquentation des lieux de cultes) et se sont proclamés athées¹⁶.

Section 1. Société et journalisme en miroir : une laïcisation fulgurante

Ce phénomène peut être constaté dans le domaine du journalisme. En effet, la profession s'est vue perdre des croyants dans ses rangs ainsi qu'un intérêt particulier pour cette culture. Nous pouvons donc parler de laïcisation de la presse et de ses professionnels. Aujourd'hui, l'opinion publique¹⁷ voit la Religion comme une idéologie. Peu d'importance est attribuée à son rapport au monde et cela se retrouve clairement dans les faits d'actualité que les journalistes choisissent de traiter. Effectivement, malgré que la Religion soit de retour sur le devant de la scène, le nombre de sujets religieux a largement diminué au XXIème siècle et les thèmes abordés sont jugés extrêmement restrictifs par la communauté religieuse. Désormais, pour que la Religion apparaisse dans les titres principaux, il faut qu'il y est un enjeu public. C'est-à-dire une dimension sociologique, politique ou encore culturelle et donc qui heurte une certaine logique de la société française actuelle. Le sujet religieux est traité en terme de débat

¹⁴ Partant du principe que toutes les religions reconnues sont égales entre elles et ne peuvent faire preuve de valorisation différentes.

¹⁵ Cette perte de tradition résulte du sentiment de libération et d'émancipation vis à vis des institutions et du corps de la société, voir même du gouvernement et d'une augmentation de la pratique de l'athéisme.

¹⁶ Ne croie pas en Dieu, voire nie son existence. A ne pas confondre avec l'agnosticisme, qui est le refus de prendre parti dans les débats métaphysiques, ni avec le panthéisme, qui implique que Dieu puisse exister partout dans l'univers et se confondre avec lui.

¹⁷ Ce sont les convictions et les valeurs partagées, les jugements, les préjugés et les croyances de la population d'une société.

et non d'actualité en tant que telle. La vie « interne » des religions ou encore les institutions ont disparu des titres, sauf si elle est source de scandale. Afin d'illustrer ces propos, il suffit d'effectuer une revue de presse¹⁸ concernant les trois religions monothéistes, celles qui sont les plus médiatisées. Selon le Nouvel Observateur¹⁹ cela s'explique car en 2010, 40 millions de français se déclaraient catholiques, ainsi plaçant le catholicisme en tant que première religion de France, devant l'Islam qui comptait 5 millions de fidèles et le Judaïsme, à la 3ème place, touchant environ 550 000²⁰ personnes, donc elles sont considérées comme les plus pratiquées et légitimes à être sur le devant de la scène médiatique.

Depuis l'an 2000, le Catholicisme est réduit à trois principaux axes. Le premier concerne les faits et gestes du Pape, mais surtout son opinion : ce qu'il dit de l'évolution de certains sujets sociaux. Ses discours les plus médiatisés concernent principalement l'homosexualité, l'immigration, la procréation ou encore le terrorisme. Ce sont des sujets qui sont débattus au sein de la religion de la même manière qu'au sein de la société athée.

Mais, après les Etats-Unis d'Amérique au début des années 2000, l'Europe, dont la France, vient à son tour d'être le témoin d'une tempête médiatique concernant la pédophilie de prêtres de l'Eglise catholique, sujet le plus populaire actuellement. Tabou au sein de la Religion, ce scandale est fréquemment sujet de reportages et de décryptages. En effet, ce sont les formats qui se prêtent le plus à l'investigation et au souhait de dénonciation des médias. Ce scandale a par ailleurs ravivé le débat concernant la sexualité des hommes de foi et plus précisément l'interdiction au mariage et à tout rapport sexuel²¹. Cette dernière est perçue comme la source

¹⁸ Effectuée seulement concernant la presse écrite et les principaux journaux français.

¹⁹ « L'Église catholique de France en chiffres », *L'Obs*, 2016. <https://www.google.fr/amp/s/www.nouvelobs.com/societe/20160726.AFP2844/1-eglise-catholique-de-france-en-chiffres.amp>

²⁰ « Les juifs de France en chiffres », *L'Obs*, 2012. <https://www.google.fr/amp/s/www.nouvelobs.com/societe/20120319.OBS4086//les-juifs-de-france-en-chiffres.amp>

²¹ Le « célibat de prêtres » date du concile d'Elvire en 305-306 pour imiter le Christ lui-même : « *nous prêtres, célibataires comme le Christ* ». Dans le canon 33, le concile interdit aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous les autres clercs d'avoir des rapports conjugaux avec leur femme et également d'avoir des enfants.

d'une frustration sexuelle qui serait assouvie par la pédophilie. Hors, aucune étude ne peut le prouver actuellement. Pourtant, l'opinion publique semble porter un avis favorable à la suppression de l'obligation au célibat des prêtres et cela se retrouve dans la plupart des titres de presse. Cependant, ces sujets sont très prisés par les rédactions car l'Eglise se veut être l'institution la plus stricte concernant la sexualité, ce qui rendrait, pour certains, la chose « *ironique* ».

L'Islam est, quant à elle, victime d'un phénomène réducteur tout d'abord concernant le port de vêtements religieux. Prenons comme exemple l'adoption de la loi interdisant la dissimulation du visage en public de 2010²², sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Les médias se sont pressés de traiter la question du port du voile en rapport à la loi. En effet, l'opinion publique considèrerait que c'était une manière cachée de contrôler le port du voile intégral et non simplement la dissimulation du visage, ce qui s'est vu dans les médias. A ce propos, Lauren Bakir, doctorante en droit à l'Université de Strasbourg, souligne la discordance entre le contenu juridique de la loi et le compte rendu journalistique qui en a été fait. Pour elle, le traitement médiatique a été incomplet. La loi n'utilise jamais le terme de voile intégral, seulement de « *dissimulation du visage* ». Pour elle, la couverture médiatique a pu rendre l'initiative de cette loi implicitement raciste et orienter le débat d'une manière à ce qu'il s'estompe encore incomplet.

En 2019, cet angle est toujours le plus fréquemment traité, même si la loi a été utilisée pour d'autres raisons depuis. Les multiples manifestations contre les décisions des gouvernements ces dernières décennies ont été accompagnées de saccages organisés par des personnes portant un masque, un casque ou encore une cagoule dans le but de dissimuler leur visage. Pourtant, dans ce contexte, la loi de 2010 n'a que très peu fait parler d'elle dans les médias. Ce qui est traité en priorité est évidemment lié au contexte, cependant son degré de « gravité » semble être placé au second plan.

²² <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022911670&categorieLien=id>

Enfin, l'islam s'est également vu être réduit à la radicalisation²³ et au terrorisme, suite aux attentats meurtriers qui ont touché le pays. Ce sujet a pris de l'ampleur, car il est devenu une des plus grandes peurs des Français. Selon certaines études, une attaque organisée et effectuée par des musulmans suscite une couverture médiatique beaucoup plus large que d'autres attentats terroristes. Ces dernières années, aucun autre sujet n'a donné lieu à une telle couverture médiatique sur la durée et n'a autant mis les professionnels au challenge de garder une éthique irréprochable. Cependant, ces types de représentations pourraient être de nature à accroître les stéréotypes et les divisions, jusqu'à alimenter des réactions violentes. Les risques sont réels, dans de nombreux cas il a été observé une forte augmentation des actes de haine contre les communautés étant liées à une attaque violente.

En ce qui concerne le judaïsme, on remarque que c'est un statut de victime qui y est le plus fréquemment attribué. Plus précisément, la profanation de cimetières juifs est très médiatisée. Il y a une sorte de tabou lié à l'Histoire et au sort de la communauté juive qui se retrouve encré dans les mémoires et présent dans la médiatisation de la Religion. La presse évoque le fait d'être « au chevet »²⁴ des cimetières juifs, désormais cible de haine. Ces événements en série ont par ailleurs fait resurgir un autre débat de plus en plus médiatisé qui est la montée du néo-nazisme. La peur que l'Histoire se répète, comment lutter contre ces groupuscules : ce sont les interrogations que portent les journalistes au public. Il y a un certain devoir de dénonciation, mais aussi de conscience derrière ce débat médiatique. Cette fois-ci, la Religion est montrée comme cible et victime, plutôt qu'associé à un impact négatif.

L'aspect culturel de ces trois religions, pourtant toujours encré dans les traditions françaises, ne fait plus réellement partie du paysage médiatique. De plus, en choisissant ces sujets, le

²³ Le terme « radicalisation », très utilisé dans l'univers politico-médiatique, tient son étymologie de l'anglais « radicalization », qui laisse imaginer un virage vers une action violente. Dans le contexte du terrorisme, le terme est utilisé afin de décrire les personnes qui sont enrôlées dans des organisations à fins criminelles au nom de la Religion et de Dieu.

²⁴ « En Alsace, des « veilleurs de mémoire » au chevet des cimetières juifs », *Grand Est*, 2020.

journaliste effectue un jugement de valeur. Les thèmes évoqués sont majoritairement péjoratifs, mais accomplissent leur mission de buzz²⁵ et pousse les lecteurs à réagir. Ainsi, la scandalisation et la dénonciation, comme si la Religion avait pris tant d'importance dans une société passée et qu'il règne désormais un besoin de montrer son vrai visage, a réduit le fait religieux à un sujet d'émotion plutôt qu'une d'actualité comme une autre. Attirer le lecteur est devenu la première motivation du traitement de ce thème. Au fil des années, l'impact de cette manière de faire s'est faite remarquer et a donné naissance à un outil, qui fait parler de lui : la rubrique. Désormais, la Religion relève quasiment de la spécialisation.

Section 2. La rubrique : solution ou dissimulation ?

Si au fil des années, la Religion a pu se retrouver noyée au milieu de la presse non-confessionnelle, il s'avère pourtant qu'elle a sa particularité. Depuis 1945, une rubrique spéciale « Religion » a fait petit à petit son apparition dans les journaux français et, plus précisément, leur site internet. A l'origine, la rubrique était confiée à un prêtre, ce fut le cas pendant une longue période au journal *La Croix* ou encore *Le Figaro*, dont le plus connu est L'abbé René Laurentin²⁶. Sinon, la tâche pouvait être donnée à des journalistes ayant eu dans le passé une expérience avec l'institution religieuse (anciens séminaristes etc.). Par la suite et en concordance avec la laïcisation de la presse, ce sont des journalistes portant un intérêt pour le sujet qui ont continué à la développer.

Cette rubrique est généralement en sous-section de la tête « société ». Cela révèle la vraie place de la Religion aujourd'hui : c'est un fait de société. Philippe Riutort, chercheur, s'est

²⁵ Rumeur, retentissement médiatique qui contribue à la visibilité d'un produit, contenu.

²⁶ Théologien, exégète, historien, spécialiste notamment des apparitions mariales, il fut longtemps chroniqueur religieux au « Figaro ». Ancien expert au Concile Vatican II et Membre de l'Académie théologique pontificale « Pontificia Academia Mariana Internationalis » de Rome.

intéressé à la médiatisation de la Religion et plus précisément à cet outil de rubrique, il écrit : « la rubrique « religion » connaît aussi bien dans la presse confessionnelle que générale des transformations profondes depuis environ une dizaine d'années et ne saurait plus guère échapper désormais aux logiques de revendication de l'autonomie professionnelle qui gagnent les différents secteurs journalistiques, ni davantage résister aux impératifs économiques qui pèsent sur la confection comme sur le contenu du journal. Ces derniers tendent d'ailleurs à marginaliser davantage que par le passé la rubrique «Religion», comme en témoignent ses titulaires, dont la place dans la rédaction n'apparaît plus toujours très assurée, particulièrement dans la presse non confessionnelle »²⁷ .

Par « changement », l'auteur explique qu'il y a une recherche de dénonciation, plutôt qu'une intention de rendre le religieux plus accessible. Au sein de cette rubrique, on se rend compte que par la scandalisation, le journaliste traite de la Religion sans en avoir l'air, et pousse quasiment à la disparition du traitement de l'actualité religieuse. A ce sujet, Philippe Riutort ajoute : « L'information en matière de religion n'a pu être considérée comme une information « normalisée » pendant plusieurs décennies, pour de multiples raisons. Un ensemble de contraintes fortes ont pesé sur elle, la plupart du temps pleinement intériorisées par les titulaires de la rubrique dont les motivations apparaissent alors davantage de l'ordre de l'exercice d'une « mission » que de la délivrance d'une information brute »²⁸. L'actualité des religions c'est donc plus de sociétal et moins d'institutionnel.

Concrètement, le « rubriquage » du religieux aurait contribué à la création d'une séparation, ou tout au moins une prise de distance, entre le journalisme et la Religion. Le peu de cette actualité qui subsiste n'est plus utilisé pour informer la communauté religieuse, mais vise un public clairement détaché de cette culture. Un terme est souvent utilisé pour décrire ce genre de sujets qui est la notion de « grand public », qui suscite plus d'intérêt. La dénonciation et la

²⁷ RIUTORT Philippe, « L'information en matière de religion », *Réseaux*, 2002. <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2002-1-page-132.htm>, p.4.

²⁸ RIUTORT Philippe, « L'information en matière de religion », *Réseaux*, 2002. <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2002-1-page-132.htm>

scandalisation du fait religieux est utilisée afin de populariser la rubrique, mais en contre-coup en fait perdre l'intérêt premier, qui est avant tout une culture. La presse généraliste profane est alors de moins en moins un lieu de débat pour les croyants, c'est d'ailleurs leur plus grande revendication.

Cependant, cela permet aux médias confessionnels de survivre et de se réapproprier l'actualité religieuse. Eux, ont également une rubrique « Religion », qui est composée de sous-catégories qui traitent de chaque religion indépendamment les unes des autres, mais aussi de la laïcité. De par sa structure différente, elle semble être plus efficace et plus satisfaire le public religieux.

Pour conclure ce raisonnement, la Religion est apparue dans les médias comme un sujet à connotation péjorative dans le but d'attirer l'attention. Les mots-clés de la médiatisation du fait religieux sont : scandalisation et dénonciation. Ce type de traitement a donné un nouvel enjeu à l'émergence de l'outil de rubrique, qui se fait prétendre pour une spécialisation. Hors, désormais les journalistes qui sont en charge de l'alimenter ne sont plus aussi proches du religieux, qu'ils l'étaient auparavant. La cible de la médiatisation de la Religion n'est plus aussi exhaustive qu'elle pût l'être afin de gagner plus de terrain sur le lectorat. Cependant, cela a un coût : les médias généraux ne sont quasiment plus lieu de débat pour les pratiquants. Les médias confessionnels reprennent alors leur place et leur importance dans le paysage médiatique et deviennent une nécessité à la survie de la culture journalistique et religieuse.

CHAPITRE 2. L'informateur du religieux et les médias confessionnels, sources de débat

Parler de l'apparition de la rubrique et de la médiatisation de la religion revient également à évoquer les acteurs principaux de ce phénomène et de leur statut. Pour cela il est pratique de comparer le travail et la considération du journaliste de presse profane, de celui de la rubrique « Religion » et enfin de celui collaborant avec les médias confessionnels. Ce chapitre montre que certains facteurs font que la spécialisation du religieux est sujet de critiques. Aussi, pendant que certains évoquent la Religion comme une pratique individuelle, d'autres l'approchent en tant que communautaire, ce qui alimente le débat de la médiatisation du sujet. Enfin l'idée d'objectivité et donc la proximité du journaliste et de la croyance intervient clairement dans le travail du professionnel et ici représenté dans l'analyse.

Section 1. Journaliste généraliste et journaliste religieux : le jeu des différences

Qu'est-ce qu'« être un journaliste catholique » ? A demandé en 1966 le média *Presse-Actualité* à Georges Hourdin²⁹, dirigeant à l'époque *La Vie catholique illustrée*, qui répond sans hésiter : « *C'est d'abord être un journaliste comme les autres (...), en attachant à l'information profane³⁰ une importance égale à celle que l'on attache à l'information religieuse* ». Peu importe quelle est sa spécialisation, un journaliste est un professionnel de l'information. Alors, le journaliste religieux est, d'une manière, aussi un journaliste

²⁹ George Hourdin jumelait le rôle de journaliste et de croyant, pratiquant.

³⁰ Qui est étranger à la religion (opposé à *religieux, sacré*).

généraliste. La presse confessionnelle ne traite pas seulement d'événements au sein de la religion et de sa communauté, mais aussi de faits d'actualités plus généraux. La différence se situe au niveau de la ligne éditoriale³¹ qui est explicitement orientée vers le religieux, pas seulement sur l'institution. Il est important de le rappeler et de le garder en mémoire.

La seule différence que l'on peut spécifiquement relever est que l'informateur religieux a tendance à donner son opinion sur le sujet par ses valeurs et croyances religieuses, il est d'ailleurs le seul à encore pouvoir le faire en publication. Le journaliste de presse non-confessionnelle, lui, a un devoir d'objectivité qui ne lui permet pas de faire apparaître dans la ligne éditoriale une quelconque croyance ou opinion. D'une certaine manière, on peut dire que l'informateur de média confessionnel effectue du militantisme : il fait apparaître une idéologie et la met en perspective avec la société, tout en se battant pour garder la religion au premier rang de l'actualité.

Puis, l'appellation de « journaliste religieux » n'est pas officielle. Ce n'est purement qu'une qualification morale que la personne s'attribue à elle-même ou le rédacteur en chef, de par son rapport au sujet et son expertise. En revanche, elle est pleine de sens. Car l'informateur religieux a une importance dans la communauté religieuse et une pression importante qui l'oblige à parler correctement de ce qu'il se passe au sein de l'institution. Il a la confiance de la communauté qui, en définitive, est sa seule source d'information. Il est intégré par son intérêt et ses valeurs, puis il est considéré comme un porte-parole³². Il semble avoir la mission

et surtout le pouvoir de parler de leur idéologie et mode de vie et de transmettre un message, donc c'est une position qui est particulièrement délicate. Hors, il est nécessaire de préciser que ce n'est absolument pas le cas. En effet, le journaliste spécialisé en Religion au journal *Le*

³¹ La ligne éditoriale est un ensemble de règles qui sont instaurées par le service de rédaction afin de garantir une harmonie entre et dans les contenus, sur le long terme

³² RIUTORT Philippe, « L'information en matière de religion. Une spécialisation moralement fondée ? », *Réseaux*, 2002/1 (no 111), p. 132-161. URL : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2002-1-page-132.htm>

Monde, Alain Woodrow, a écrit un article en réaction au discours d'un cardinal qui a animé la messe de la presse. L'homme de foi soutenait que les journalistes spécialisés dans le religieux étaient là pour « *porter le message du Christ dans le monde* ». Le journaliste a alors rappelé que « *c'est faux : on est là pour informer sur L'Eglise, comme sur les mosquées ...* » Le journaliste religieux ne traite pas seulement d'une seule religion, mais de toutes. Ce qui peut être différent des journalistes travaillant pour les médias confessionnels. Parfois, la ligne éditoriale est basée sur une religion, qui sera la dominante, en revanche il est tout de même possible de trouver l'actualité d'autres religions. Afin d'illustrer ce propos, il suffit de faire un tour d'horizon sur le site internet du journal *La Croix* (créé en 1883) . Connue comme étant un média catholique, il traite aussi de faits d'autres religions. De plus, le journaliste spécialisé sur ce sujet se doit de seulement vulgariser l'actualité religieuse et non l'orienter abusivement, de toutes les manières il ne peut donc être un messager.

Enfin, se spécialiser dans le sujet religieux semble être une position très critiquée. La Religion est, certes, source d'un esprit communautaire, mais reste également individuelle. Chacun a ses valeurs et sa manière d'interpréter sa religion et ses textes. Croire ou non en un ou plusieurs Dieux, relève d'une perception du sujet qui semble toujours apparaître dans le traitement du fait religieux, c'est pour cette raison que les journalistes sont fréquemment soumis à de nombreuses revendications. Les non-croyants et les croyants n'attendent pas le même traitement médiatique de la religion. En ce qui concerne la presse non-confessionnelle, l'impact de la laïcisation et de la perte de culture religieuse dans le métier provoquerait un certain détachement et un « *manque de profondeur des reportages* », selon des croyants qui ne souhaitent pas voir leur religion réduite ainsi. En revanche, des non-croyants, curieux de ce sujet, reproches aux médias confessionnels de ne pas « *se détacher assez de leur propre relation au sujet.* »

Concrètement, l'opinion publique semble se rejoindre sur le fait qu'il y ait une sorte de pénurie de journaliste non-confessionnels qui savent analyser le fait religieux, mais aussi un manque d'objectivité de la part des journalistes confessionnels. Ici, le lecteur ne semble pas montrer, lui-même, d'objectivité face aux différentes problématiques et missions de ces deux

types de presse, pourtant contraires sur ce sujet, ce qui est important de signaler. Le média confessionnel fait partie de la presse d'opinion, contrairement à la presse générale.

Section 2. Médias confessionnels et journalistes spécialisés : un rôle éducatif

Même si leur statut et leur travail sont grandement critiqués, les journalistes, de presse confessionnelle ou non, ont un rôle très important dans la culture religieuse. En effet, Miklos Sokosd³³ rapporte dans ses travaux l'impact médiatique dans la construction de connaissances de la Religion. Elle explique par ailleurs que les médias sont la première source d'apprentissage³⁴ concernant le religieux. Les médias sont accessibles à tous, dont une partie est même gratuite. Ainsi, elle est à portée de main pour qui le souhaite. De ce fait, il est nécessaire que le journaliste qui traite du fait religieux ait une culture du sujet importante.

Cette culture religieuse se traduit, premièrement, par une connaissance de la terminologie³⁵. Prenons l'exemple de l'Islam et du vocabulaire utilisé pour en parler dans les médias. Les termes « islam », « islamisme », « islam radical », « islam modéré » sont tous utilisés sans qu'il n'y ait de définition claire et précise fournie au public. Il y a un décalage sémantique entre les journalistes et intervenants qui laissent, sans obligatoirement le savoir, planer un flou, une ignorance grandissante du sujet. Également confus, la différence entre l'islam en tant qu'idéologie politique, religion ou encore attaque contre la démocratie. Hors, le rôle du journaliste est de vulgariser la situation et de rendre la compréhension bien plus simple.

³³ Professeure associée à l'université de Copenhague (Danemark), département des médias, cognition et communication. Elle est auteure de travaux de recherches sur le traitement médiatique du bouddhisme aux Etats-Unis et en Angleterre.

³⁴ Compte rendu de la première journée du colloque « Faits religieux et médias » organisé par le GSRL le 23 mars 2016.

³⁵ Discipline qui a pour objet d'étude la théorie des dénominations d'objets ou de concepts, le fonctionnement, dans la langue, des unités terminologiques, ainsi que la traduction et de documentation qui se posent à leur sujet.

Cependant, l'usage de ces termes n'est pas accidentel tout comme il n'est pas explicite et laisse traduire l'opinion du journaliste qui l'emploie.

Un autre terme largement utilisé est l'« islamophobie ». En réalité, ce n'est pas encore un mot proprement défini, mais accepté par une majorité de scientifiques qui se sont penchés sur le débat. Le mot qui peut le remplacer serait « racisme », hors il semblerait que ce soit trop vague pour définir ce que vit la communauté musulmane en ce moment. Ainsi, l'islamophobie se prêterait mieux à la situation. Par contre, il est encore perçu comme un terme de militantisme, ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas l'utiliser pour autant. A ce propos, Clémentine Autain, députée La France Insoumise, a déclaré à l'antenne de France Info, ce qui a été rapporté notamment par L'Obs³⁶ que « *ce mot islamophobie désigne aujourd'hui le rejet des musulmans dans le langage courant* », et non soutenu. Dans les dictionnaires Larousse, ce terme signifie : « *hostilité envers l'islam, les musulmans* », tandis que jusqu'en 2012, dans le Petit Robert, il signifiait : « *forme particulière de racisme dirigé contre l'islam et les musulmans qui se manifeste en France par des actes de malveillance et une discrimination ethnique contre les immigrés maghrébins* », avant de se rabattre sur la même définition que son concurrent. L'importance de ces termes se traduit par la notion de mot-clé pour s'assurer la véritable compréhension d'un sujet religieux.

Deuxièmement, si un terme a une importance sémantique, selon son contexte, il est révélateur d'une opinion. On attribue un sens au sujet, qui est le notre. Certains journalistes sont conscients de ce phénomène et accordent du temps à la relecture pour s'assurer que certains mots ne traduisent pas leur point de vue. Cependant, comme il a été expliqué précédemment, la Religion est soumise aux exigences du journalisme et à l'attraction du public. Ainsi, pour attirer l'attention, la terminologie est plutôt utile. Parfois, faire appel à des termes orientés, voir scandaleux, permettent au sujet d'avoir plus de visibilité. Ainsi, la culture religieuse se retrouve modifiée au profit du média.

³⁶ <https://www.nouvelobs.com/politique/20190829.OBS17741/la-france-insoumise-se-dechire-sur-la-definition-de-l-islamophobie.html>

Le manque de culture religieuse et l'orientation du débat à travers la terminologie a alors un impact néfaste sur l'apprentissage et alimente donc l'ignorance. C'est à ce moment précis que le média confessionnel entre en course. De part sa proximité à la Religion et ses connaissances qui y sont attribuées, le journaliste peut offrir une analyse précise et qui, techniquement, n'a pas à forcer l'attention du public, d'hors et déjà ciblé par la ligne éditoriale. Ainsi, il est peut-être possible d'avoir plus de neutralité en terme de terminologie.

En conclusion de cette première partie d'analyse, oui : le journaliste oriente le débat religieux. Le fait que les journalistes soient de plus en plus athées, ils ne sont pas familiers à la culture religieuse et à sa terminologie. De plus, l'immédiateté récemment considérée comme un facteur important du journalisme ne permet pas de prendre le temps d'approfondir les sujets et d'avoir le souci du détail. Enfin, l'objectivité semble être un obstacle au bon traitement médiatique de la Religion car soit elle est trop marquée et ressemble à un manque d'intérêt, soit elle ne l'est pas et ne convient qu'à un public ciblé qui se trouve être la communauté religieuse concernée. Enfin, on peut évoquer le sentiment de faire face à un cercle vicieux, car le manque de culture ne permet pas le bon traitement de l'information et instaure une plus grande ignorance alors qu'une mission d'enseignement repose sur cette médiatisation. En revanche, une remarque importante découle de cette analyse qui est la place encore importante et nécessaire du média confessionnel. Ce dernier permet aux communautés de trouver une quantité plus importante de contenu en rapport à l'actualité religieuse. Maintenant, est-ce que cette distance entre le journaliste de presse profane et la communauté croyante a un impact sur le sort de l'information religieuse et donc de son traitement ?

**PARTIE 2. OBJECTIVITÉ : UNE
DÉFINITION À REVOIR**

Au sein d'un phénomène qui semble anxiogène à la fois pour les journalistes et les pratiquants, provenant de facteurs sociaux, religieux ou de développement de la presse, la place de l'objectivité semble mise à mal. Pourtant, beaucoup prétendent que c'est le mot-clé de l'éthique du journalisme. Mais en étant conscient des facteurs énoncés dans la partie précédente, est-ce que l'objectivité ne serait pas une utopie ou encore une illusion ? Et si elle existe réellement, est-elle, après tout, réellement recommandée aux journalistes ? A ce propos, le second rapport de l'Observatoire de la déontologie de l'information³⁷ énonce « *L'objectivité journalistique n'existe pas. La pratique du journalisme repose sur une série de choix et les mots « objectif, objectivité » doivent être bannis à son sujet et réservés aux sciences exactes, les seules à pouvoir y prétendre. Les journalistes préfèrent donc parler d'honnêteté dans leur travail* ».

CHAPITRE 1. Journalisme et Religion : entre liberté d'expression et respect des croyances

En matière de religion, l'exigence de proportionnalité est difficile à mettre en place. Selon la Cour des Droits de l'Homme³⁸, « *comme pour la « morale » il n'est pas possible de discerner à travers l'Europe une conception uniforme de la signification de la religion dans*

³⁷ « *Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation a été créé le 2 décembre à Paris par des journalistes, des médias et des représentants du public. a pour objet de contribuer, par ses réflexions, ses travaux et la communication de ceux-ci, à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans la collecte, la mise en forme et la diffusion de l'information au public.* » Vu sur : <https://www.odi.media/>

³⁸ « *Instituée en 1959, la Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme.* » Vu sur : <https://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=home&c=fre>

la société [...] ; semblables conceptions peuvent même varier au sein d'un seul pays. Pour cette raison, il n'est pas possible d'arriver à une définition exhaustive de ce qui constitue une atteinte admissible au droit à la liberté d'expression lorsque celui-ci s'exerce contre les sentiments religieux d'autrui. Dès lors, les autorités nationales doivent disposer d'une certaine marge d'appréciation pour déterminer l'existence et l'étendue de la nécessité de pareille ingérence .» Denis Ramond³⁹ écrit par ailleurs que la liberté d'expression « occupe régulièrement le cour de l'actualité médiatique. La polysémie du terme « expression » autorise que l'on range sous cette appellation des affaires aussi diverses que la représentation d'un prophète, les manifestations hostiles à cette représentation, la diffusion non autorisée de secrets d'État au nom de la « transparence », l'atteinte à des droits d'auteurs et le négationnisme, entre autres ». Les journalistes français jouent régulièrement avec les limites de cette liberté et ce qu'elle procure.

Section 1. Le dessin de presse et le droit à la représentation

Le dessin de presse porte un regard décalé sur l'actualité⁴⁰. Il vise généralement à provoquer, à mener à la réflexion, à faire ressentir ou encore à dénoncer : il cherche la réaction du lecteur. Le dessin de presse est un dessin d'illustration à but journalistique, qui peut pencher vers la caricature si il y a un besoin d'accentuer l'aspect humoristique. En couleurs ou non, grossier ou extrêmement détaillé, l'ensemble dessin et légende sont aussi efficaces qu'un article critique ou qu'un édito. Il permet d'ajouter humour et gaieté à l'information, qui est rarement joyeuse, à travers le registre familier/proche et lance un appel au « mieux vaut en rire qu'en pleurer ». Le dessin de presse informe de façon ludique et permet une observation. Mais surtout, c'est une opinion assumée du journaliste-dessinateur qui souhaite faire prendre conscience au lecteur par le biais de l'exagération. Son impact est indéniable, il ne faut que

³⁹ Est attaché d'enseignement et de Recherche en Science Politique à l'école de Sciences Politique de Lille

⁴⁰ définition du site [ina.fr](https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/le-dessin-de-presse/) à <https://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/le-dessin-de-presse/>

quelques secondes pour savoir quel est le message qui cherche à être transmis, contrairement à un article. Il peut être perçu comme un résumé d'un fait d'actualité ou vient compléter ce qui a déjà été dit à ce sujet. La plupart des journaux nationaux utilisent le dessin de presse comme le *Courrier International* qui y accorde même une rubrique ou encore *Le Monde* et bien sûr, certainement le plus connu pour cela: *Charlie Hebdo*. Cependant parfois, sa petite taille a tout de même de grandes conséquences.

En relation avec le thème de la Religion, le dessin de presse a eu un grand impact ces dernières années. En effet, il heurte une conception fondamentale religieuse qui est la représentation du sacré. Généralement, lorsque l'on évoque ce sujet en Religion, on oppose immédiatement le Catholicisme et l'Islam.

A l'origine, les catholiques ont été en lutte contre l'idolâtrie pendant plusieurs siècles. Néanmoins, le besoin d'affirmer leurs croyances par des signes visibles s'accroît au fil des siècles. Après la légalisation de l'Église au VIIème siècle, les Pères de l'Église reconnaissent certaines images pour leur dimension catéchistique⁴¹. Mais c'est afin de mettre en évidence l'Incarnation⁴² que la représentation de Dieu sous la forme de l'Homme en Jésus Christ est apparu. C'est ainsi que se développe un important culte des images et la manufacture de portraits du Christ crucifié.

L'Islam interdit catégoriquement la représentation de Dieu, c'est pour cette raison que la comparaison des deux religions est faite. Hors, le Coran ne précise pas le sort de la représentation du prophète même si certains fidèles ont essayé d'y étendre l'interdiction.

⁴¹ « *Qui se rapporte à théologie pastorale consacré à l'enseignement oral du religieux* », Larousse

⁴² « *En Jésus Christ, Dieu a pris « chair », s'est incarné. Il est devenu un homme dans notre histoire : Le Verbe s'est fait chair, il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire* » (Jean 1,14).

En ce qui concerne le Judaïsme, c'est l'origine même du refus de l'idolâtrie, que l'on retrouve dans le Décalogue⁴³: « *Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterner pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte* » (Exode 20, 4-5). C'est la peur de la dérive idolâtre qui a mené la communauté juive à être réticente à toute représentation sous la forme du vivant.

Au propos de l'idolâtre, Gérard Dragon écrit⁴⁴ « *[L'icône de culte] est un portrait dans sa définition rigoureuse : la représentation d'une personne pour elle-même, hors de tout décor et de toute action. Sont aussi bien des « icônes » les représentations des empereurs ou de leurs fonctionnaires, affichées dans les lieux publics, et les portraits funéraires du genre de ceux du Fayoum. Tous ces portraits iconiques ont une dimension religieuse, dans la mesure où ils représentent un absent et visent à établir un lien direct et personnel non pas avec un simple spectateur, mais avec un fidèle qui prie son dieu, un sujet qui renouvelle son allégeance à un souverain, un parent qui se souvient d'un mort.* »

Pourtant, malgré ce refus de la représentation du sacré par l'Islam et le Judaïsme, les dessinateurs de presse ne s'interdisent pas de les traiter, au nom de la liberté d'expression et de la laïcité et peut-être au détriment du respect des croyances. La première est le fondement même de la démocratie, un droit fondamental énoncé dans l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948⁴⁵, qui explique que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété de pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les*

⁴³ Signifie littéralement « dix paroles ». Ce sont les Dix commandements que Dieu a révélé à Moïse sur la montagne du Sinaï . Ils sont transmis dans le livre de l'Exode 20, 1-18 et dans celui du Deutéronome 5, 1-22.

⁴⁴ Gilbert Dagrone, « Le portrait iconique : entre histoire, littérature et histoire de l'art », *Perspective*, 1, 2009, p. 5.

⁴⁵ Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale, de l'Organisation des Nations Unies, ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot.

informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit ». La liberté d'expression, telle qu'elle est énoncée dans la loi, est absolue et infinie. De plus, elle est à l'origine de toutes les autres libertés. Mais est-elle tout de même plus importante que le respect des croyances ?

Jusqu'à aujourd'hui, la communauté musulmane est celle qui s'est le plus prononcée à ce propos. Ces dernières années, ses revendications et mécontentements se sont principalement dirigés vers le journal Charlie Hebdo. Le 07 décembre 2015, les locaux du média deviennent théâtres de guerre. Une attaque terroriste frappe les employés et coûte la vie d'une dizaine de personnes dont les dessinateurs Cabu, Charb, Philippe Honoré et Georges Wolinski. En cause, les multiples représentations de Dieu et des prophètes dites blasphématoire publiées par le journal. Cinq ans plus tard, Charlie Hebdo sort son numéro spécial « anniversaire » et en profite pour se prononcer à ce sujet. *« Pour ce qui est de la critique des religions, le 2 août 2018, la Cour européenne des droits de l'Homme rappelait que : « ceux qui choisissent d'exercer la liberté de manifester leur religion, qu'il appartienne à une majorité ou à une minorité religieuse, ne peuvent raisonnablement s'attendre à le faire à l'abri de toute critique. Ils doivent tolérer et accepter le rejet par autrui [...] et même la propagation par autrui de doctrines hostiles à leur foi. » Charlie a longuement combattu pour la protection de ce droit au blasphème⁴⁶, consacré, en France, par le procès dit des « caricatures de Mahomet ⁴⁷». [...] La liberté d'expression n'a jamais connu un tel degré de protection judiciaire .⁴⁸»* La Cour, même si elle exerce un contrôle, tendrait de plus en plus à faire primer la liberté d'expression sur la liberté de pensée, de conscience et de religion. Mais dans le cas où il y aurait un droit au blasphème au nom de la liberté de l'expression, il pourrait y avoir un droit similaire au profit de la croyance et en limitant la liberté d'expression. Enfin, il serait

⁴⁶ Selon les réseaux de communication de l'Église Catholique de France, « le blasphème regroupe des paroles qui outragent la Divinité, la religion ».

⁴⁷ Affaire Danoise survenue en 2005 et 2006. Un procès a eu lieu concernant la représentation de Mahomet sous accusation de blasphème.

⁴⁸ MALKA R. « Liberté d'expression : la justice protège, le société interdit », *Charlie Hebdo* , 07 décembre 2020.

nécessaire de définir exactement les comportements blasphématoires afin qu'il n'y ait pas de confusion et de procédures débutées pour être classées sans suite.

La relation entre le journalisme et la Religion se base donc sur une question d'interprétation individuelle du religieux ce qui semble ne pas être propice à une entente. Ce qui l'est encore moins, c'est que le dessin de presse et la caricature aiment la provocation et l'appellent. A ce propos, Yaël Hirsch, docteure en science politique, soulève la question de la mission du dessin de presse. Parfois, il peut être considéré comme un message d'apaisement, mais plus généralement comme une « *tentative de mettre de l'huile sur le feu* ». Alors, encore une fois, la Religion est traitée sous la forme du scandale, ce processus termine, ceci dit, sa route en étant dénoncé par les communautaires touchés à leur bien le plus précieux : leur rapport à la divinité. Jusqu'ici, les journalistes-dessinateurs traitent de la Religion de manière ouverte, comme peu d'autres professionnels de l'information le font. D'ailleurs, il semble que leur représentation de Dieu et des prophètes laisse largement transparaître leur opinion, qui est fréquemment qualifiée comme tranchante et peuvent les placer en tant que cible.

Se battre au nom de la liberté d'expression et du blasphème semble désormais avoir un coût et représente un risque pour ces professionnels de l'information. Yaël Hirsch se demande si il n'y aurait pas possibilité de faire un compromis entre respect de la liberté d'expression et respect des croyances, mais le débat s'envenime lorsque le respect des croyances glisse vers le respect des communautés ce qui entraînerait un risque de communautarisme. Pour elle, la limitation de la liberté d'expression peut être envisagée dans le cadre de la représentation, seulement si elle permet de faire vivre le débat et de limiter les « *offenses gratuites* » pour qu'il puisse continuer. D'ailleurs, Jean-Paul Willaime⁴⁹ s'explique à ce sujet : « *la démocratie a besoin de souplesse [...], car la démocratie naît des tensions au sein des débats* », hors si il n'y a pas de débat, il n'y a pas de démocratie. Pour le moment, un comportement dit irrespectueux envers les croyances serait donc la ligne à ne pas franchir dans le traitement de l'information religieuse. De plus défendre coûte que coûte la liberté d'expression pourrait revenir à sacrifier sa source.

⁴⁹ Directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes.

Section 2. Le conflit journaliste/pratiquant

Quand Henri Tincq⁵⁰ décrit la relation entre le journalisme et l'Église comme un « *couple explosif* », il est possible d'élargir la cible à la Religion elle-même et c'est ce qui a été démontré jusqu'ici. Et cela ne concerne pas seulement les institutions, mais aussi (et surtout) les pratiquants. Dans la pratique du métier de journaliste, il est souvent répété d'entretenir une bonne relation avec les intervenants qui permettent le bon traitement de certains sujets. En revanche, nous avons vu que le traitement médiatique de la Religion est quelque peu chaotique et cela se retrouve évidemment dans les relations humaines. Scandale, blasphème, dénonciation : est-ce que cela impacte la confiance entre journaliste non-confessionnel et intervenant religieux ? Les institutions religieuses ont une tendance au secret et à l'intime. Ce qu'il se passe entre religieux reste dans l'église. Il y a donc une distance qui s'impose entre le professionnel et le passionné. Malheureusement, le besoin de qualité de contenu revendiqué par la communauté et le public laïque est mis en péril par la même occasion. Si il n'y a pas de source interne qui accepte de divulguer des informations, alors il n'y a rien à dire. L'ordre du jour est hors de la portée du journaliste.

Le manque de confiance survient car l'intervenant religieux a un rôle très important pour sa communauté. Il la représente et en est en quelque sorte son porte-parole. Ses propos définissent le positionnement de sa confession⁵¹ voir même de sa communauté. Il participe donc à la construction de l'image, de l'opinion que le lecteur se fera de la communauté en question. Ces intervenants sont généralement « haut placés ». Dans l'institution catholique, il

⁵⁰ Henri Tincq est un journaliste et essayiste français. Il était le spécialiste des religions et plus précisément ce qui concerne le Vatican, du journal *Le Monde* depuis 1985 après avoir travaillé au journal *La Croix*. Il contribue désormais régulièrement au magazine en ligne francophone *Slate*.

⁵¹ On désigne aussi par « confession » les différentes Églises chrétiennes. C'est-à-dire qu'un pratiquant chrétien peut être de confession catholique, luthérienne, calviniste, etc. Se sont des « sous-catégorie » de la religion.

y a une hiérarchie bien précise dont des personnes au poste de porte-parole à portée médiatique. En revanche, l'Islam est représenté par les imams qui ne représentent que leur communauté de proximité et non globale, ce qui n'est pas suffisamment représentatif. Mais, il reste délicat pour n'importe quel porte-parole d'une communauté de répondre en faveur des scandales. Cela a été vu particulièrement durant les premières dénonciations de pédophilie à l'Église. Le Pape François s'était exprimé sur le sujet, et surtout ne s'était pas gêné de préciser qu'il ne comprenait pas cet engouement pour le scandale et précise que les journalistes ont « *littéralement, l'amour pour le caca, l'amour pour les choses sales, pour les scandales*⁵² », et la France ne semble pas y échapper.

Il est alors nécessaire de penser aux répercussions de la scandalisation sur le futur travail des journalistes. Bien sûr cela ne signifie pas de prendre des précautions, mais simplement de trouver une manière de faire qui ne met pas en péril les relations autour d'un sujet, ce qui semble être extrêmement délicat. Plus de communication et de respect semblent pouvoir être source de compromis.

Pour conclure, tout est une question de communication et de capacité à établir des compromis. Liberté d'expression/respect des croyances, échanges d'informations/dénonciation, sont des relations délicates, mais nécessaire au bon déroulement de la médiatisation de la Religion. L'interprétation individuelle ne doit pas prendre le monopole du débat afin de lui assurer une pérennité et des solutions respectueuses du travail et des valeurs de chacun. Des limites semblent être nécessaires afin d'y parvenir et éviter tout abus des deux partis.

⁵² Ces propos ont été rapporté en France par le journal *20 minutes* .

CHAPITRE 2. Journalistes et exigences de la Religion

Ce chapitre a pour but d'analyser si la Religion impose un mode de fonctionnement aux journalistes, ou si ces professionnels de l'information ne s'imposent pas eux-même leurs limites. Ce sujet pouvait être considéré comme tabou il y a quelques années, aujourd'hui les journalistes prennent la parole de manière publique. La mission est d'éveiller les consciences et de permettre aux futurs journalistes de se rendre compte des problématiques de ce genre auxquelles ils seront confrontés et devront faire face seul. En effet, cela relève d'une décision personnelle, mais qui aura un impact sur la délivrance de l'information au lectorat. Il est donc impératif que les journalistes actuellement en train de vivre ce phénomène lancent le débat et proposent des solutions, si il y en a. Ces derniers rappellent que la censure dirigées vers les journalistes est présente dans de nombreux pays, mais qu'elle n'est pas imposée par le gouvernement en France. Alors, il semble qu'une nouvelle forme de censure ait émergé en parallèle des nouvelles méthodes et missions du métier.

Section 1. Une nouvelle censure

« *Qui ose aujourd'hui critiquer les religions cinq ans après Charlie ? En réalité, personne. La peur a gagné* », a estimé Christophe Deloire, secrétaire général de Reporter Sans Frontières, lors d'une conférence de presse à Paris. Mis à part *Charlie Hebdo*, la lutte pour le droit au blasphème n'a pas gagné toutes les rédactions. Au contraire, une certaine prudence s'est

installée. Mais à quel moment la maîtrise de soi devient-elle autocensure ? De nouveau, le traitement médiatique et journalistique de la Religion est impacté par l'opinion du journaliste.

Ce phénomène n'est pas engendré de manière directe par la Religion, plutôt par le journaliste lui-même. Sigolène Vinson⁵³ écrit dans l'édition spéciale traitant de la censure de *Charlie Hebdo* : « *Et si le nouveau censeur, c'était moi?* ». C'est le débat qui touche le monde du journalisme depuis quelques années : suis-je prêt à publier des vérités crues ? Cela a commencé à être remarqué après l'attentat qui a touché *Charlie Hebdo*, les autres médias français ont eu un moment d'hésitation avant de re-publier la couverture de l'édition qui avait « mené » à tant de violence. Est-ce que cela allait envenimer les choses? Allons-nous être leur prochaine victime ? Une responsabilité « de vie ou de mort » s'est installée progressivement autour du blasphème, de la représentation, voir même du simple traitement de l'actualité religieuse. Les journalistes non-confessionnels avouent de plus en plus prendre des précautions lorsqu'ils traitent du religieux, mais à différents degrés selon les trois religions monothéistes.

En effet, ils ne semblent pas avoir tant de retenue concernant le Catholicisme. Ils se permettent plus de liberté pour la « simple » raison que la France a des racines judéo-chrétiennes. Même si il n'a pas eu d'éducation religieuse, le journaliste a une certaine proximité avec le Christianisme de par son empreinte dans la structure du pays. Ainsi, il est plus simple de se l'approprier et d'avoir moins peur de publier des vérités dérangeantes. Bien sûr, certains sujets sont traités avec délicatesse à cause de la sensibilité de ce dernier comme le cas de la pédophilie à l'Eglise qui impacte également les victimes.

L'Islam, et plus particulièrement depuis la montée du terrorisme associée à la religion, est victime de plus de retenue et d'attention. Plus d'ignorance tourne autour de cette idéologie et la violence qui y est attribuée ces dernières années semble mener à une réserve plus accentuée au fil du temps. Cependant, la prudence ne se résume pas seulement à l'écriture, mais aussi à

⁵³ Sigolène Vinson est une ancienne avocate et actrice de théâtre et de cinéma, devenue romancière et chroniqueuse judiciaire pour *Charlie Hebdo*.

l'image. *Le Monde* a adopté cette approche : « après l'attaque de Nice (le 14 juillet), nous ne publierons plus de photos de tueurs afin d'éviter les effets potentiels de la glorification posthume. D'autres débats sur nos pratiques se poursuivent », a écrit Jérôme Fenoglio, le rédacteur en chef. Ici, la « censure » est une décision prise après que les médias aient été accusé de participer à la radicalisation en présentant les tueurs comme des personnes tout à fait « normale » (via la publication de photographie retraçant leurs loisirs et activités familiales). Benoît Grevisse, professeur en déontologie et éthique du journalisme à l'Université catholique de Louvain, soutient que : « Une telle décision semble louable, mais il est peu probable qu'un de ces terroristes ait été radicalisé en lisant *Le Monde*. Cela ignore la réalité des médias sociaux et des sites Internet. En outre, cela contredit une valeur fondatrice de l'éthique du journalisme : l'obligation de rechercher et de publier la vérité sur les questions d'intérêt public. Faire de la non-publication un principe a priori implique que des éléments d'information comme des noms ou des visages ne seraient jamais d'intérêt public. »

Pratiquer l'auto-censure, la précaution, revient alors à poser des problématiques sur l'éthique du journalisme. Tandis que certains voient ici des mesures de sécurité, d'autres voient un manque de respect au public en lui omettant certaines informations. Cependant, les journalistes et les médias ne sont pas les seuls à appeler à la retenue. En effet, ils se sont multipliés, même de la part du gouvernement, principalement en raison du fait que la couverture de ces événements a entraîné un certain nombre d'erreurs flagrantes et de faux pas, voire même de mise en danger. Cela a été le cas de certaines chaînes d'information en continu qui ont agi « hors limites » selon les autorités, lors de l'attaque terroriste de Charlie Hebdo et de la prise d'otages au magasin Hyper Cacher à Paris. Par la suite et après considération des images publiées, le Conseil supérieur de l'audiovisuel français, a déclaré, le 12 février 2015, que trente-six manquements dans la couverture médiatique de ces événements avaient été remarqués, et plus particulièrement concernant la diffusion d'informations sur le déploiement des forces de police qui auraient pu être suivies par les terroristes, tout comme la position des gens qui se cachaient dans les bâtiments où ils étaient encore actifs.

Enfin, la retenue touche le Judaïsme⁵⁴ d'une manière encore différente. Plusieurs journalistes ont avoué éviter de trop « *chatouiller* » la communauté juive par peur d'être accusé d'antisémitisme. Bien sûr, ce n'est qu'un ressenti et non une réelle contrainte ou prohibition de leur part. Certains journalistes ont pu confier, « *la retenue est un gain de paix* », sachant que l'institution dispose de plusieurs structures d'observation des médias afin de s'assurer qu'il n'y ait diffamation ou blasphème.

En conclusion, il n'existe pas de censure en tant que telle en France, seulement un penchant pour la retenue au nom de la sécurité, personnelle ou nationale. Les trois religions ne sont pas traitées avec les mêmes précautions par le rapport que les journalistes ont avec elles et les faits d'actualité qui y sont associés. Alors, on peut parler d'auto-censure qui n'est pas répréhensible, mais plutôt mal vu par les communautés touchées.

Section 2. L'étude du traitement médiatique de la Religion en école de journalisme

Les journalistes en parlent de plus en plus, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une formation au traitement médiatique de la Religion en école de journalisme afin de revenir à une analyse correcte ? À ce propos, Tim Jensen⁵⁵ montre l'importance des sciences des religions dans la construction de savoirs sur le sujet, qui est bien sûr différent du discours religieux ou politique. Cela permettrait d'avoir un regard plus apaisé et plus construit sur l'actualité religieuse. L'Association des journalistes d'information sur les religions⁵⁶, à leur échelle,

⁵⁴ Peu d'informations sont accessibles à ce sujet. Ces propos ont été tirés de colloques, de conventions et de discussions publiques entre journalistes.

⁵⁵ Tim Jensen est professeur associé au département d'histoire de Syddansk Universitet (Odense, Danemark). Il y dirige l'équipe « Study of Religion ».

⁵⁶ L'AJIR rassemble des journalistes qui traitent de l'information religieuse que ce soit dans la presse écrite, parlée ou audiovisuelle, dans des quotidiens ou des périodiques, à Paris ou alentours, dans les médias non-confessionnels autant que confessionnels. Indépendante des différentes institutions religieuses, l'association défend l'approche professionnelle des faits religieux.

tentent de motiver les jeunes encore en formation à s'intéresser à l'actualité religieuse et décerne depuis le mois de juin 2017 le prix « Religions/Jeunes journalistes ». L'association cherche encore à interpeller les écoles, qui font majoritairement l'impasse sur le sujet.

Dans la majorité de ces écoles, les programmes n'incluent pas de cours consacré à la question religieuse. Les responsables expliquent que les étudiants traitent les sujets religieux en information générale, comme n'importe quel sujet, dans le cadre de cours sur le terrain. La plupart estiment que la Religion, est forcément abordée dans des cours dont elle n'est pas l'objet principal, et que c'est suffisant. Géopolitique, Droit, déontologie et éthique, ces cours abordent obligatoirement, même si parfois rapidement, le sujet de la Religion afin d'expliquer des mouvements sociaux, des comportements, mais rarement en tant que tel.

Interviewé⁵⁷ par *Le Monde*, l'abbé Pierre-Hervé Grosjean, image du prêtre moderne, s'est penché sur la question de la formation au religieux dans le journalisme. Il reproche une « *ignorance mutuelle* » dans la médiatisation du religieux et admet que la formation des journalistes au Christianisme et plus particulièrement au catholicisme est nécessaire tout comme celle des prêtres. Il explique : « *L'information circule et se diffuse très rapidement. Le prêtre est un homme de la parole, qui fait partie des interlocuteurs qu'on doit pouvoir interroger. Il doit avoir appris à prendre la parole de façon juste et efficace. On ne peut pas ignorer, en tant que prêtre, la tribune qu'offre un média alors que sa mission est d'annoncer l'Évangile à tous. Ce que j'aimerais dire autant aux médias qu'aux croyants, c'est : « apprenons à nous écouter, à nous entendre et à nous comprendre ». C'est la meilleure façon d'avoir un traitement médiatique juste : pas forcément en faveur des chrétiens, mais surtout qui reflète la réalité. Nous avons tous à y gagner.* » Ainsi, l'abbé admet que la relation entre l'intervenant religieux et le journaliste est basée sur de l'incompréhension et de l'ignorance des deux univers.

⁵⁷ lu dans cet article : http://www.lemondedesreligions.fr/entretiens/abbe-grosjean-medias-et-croyants-apprenons-a-nous-comprendre-27-08-2014-4203_111.php

L'UNESCO⁵⁸ a publié en 2013 un modèle de curriculum vitae du « vrai » journaliste. Il comprend un point précis sur les connaissances de la population du pays où la personne exerce son métier qui est : « *il nécessite un savoir de la politique, de l'économie, de la culture, de la **religion** et des institutions sociales* ».

Le journaliste ne peut plus ignorer le religieux, il doit apprendre à travailler avec lui. On ne peut pas dire que le métier n'est plus adapté à la couverture de la Religion, car les médias confessionnels semblent trouver une balance entre l'information non-confessionnelle et l'information religieuse. Par contre, on peut dire que le format de la presse générale et le travail des journalistes généralistes n'y sont pas adaptés pour le moment. Au XXIème siècle, l'actualité et la communauté religieuse sont trop présentes dans la société française pour ne pas être traitée comme elle se doit, c'est-à-dire qui permet la création de savoir et de partages et non de conflit.

Le but ne serait pas de simplement former des écrivains religieux, mais de former des journalistes reporter qui peuvent apercevoir un angle religieux dans une histoire plus large et ne pas simplement la rejeter, en avoir peur, ou l'utiliser à d'autres fins qu'informatives. Ainsi, objectivité ou non, il sera moins fréquent que le journaliste oriente le débat religieux et donc l'opinion publique en un second temps.

L'auto-censure semble donc prendre une importante position sur le traitement médiatique de la Religion et notamment de l'Islam. Les journalistes se positionnent de nouveau dans un jugement de valeur afin d'assurer une soi-disant sérénité, qu'ils sacrifient seulement d'autres manières conscientes ou non. Cela rend clairement compte d'un flou et d'une mixitude de façons de traiter de ce sujet qui se retrouve dans l'incompréhension du public. C'est pour cette raison que le traitement médiatique de la Religion devrait peut-être être un minimum réglementé et enseigné dès le début de la formation à ce métier. Il est encore temps de rendre la connotation religieuse dans la presse française : positive.

⁵⁸ UNESCO, *Model curricula for journalism education*, 2007, 150p

En définitive, la communication semble avoir disparu du paysage journalistique ce qui sacrifie une partie du travail de traitement médiatique. Ainsi, l'accès à l'information est en péril tout comme la qualité de contenu. L'interprétation, quant à elle, semble avoir plus d'emprise sur le journaliste et le pratiquant, rendant la relation encore plus difficile. Le journalisme doit être mieux défini, car aujourd'hui il périclète dans la négativité et le jugement. Cela peut être mis en place sur les bancs des écoles, où l'avenir du métier et de l'information réside.

CONCLUSION

Finalement, la Religion est visiblement présente dans le paysage médiatique, quoi qu'il en soit de son traitement. Une rubrique lui est accordée, des médias s'y sont spécialisés et tout le monde en parle. Comme il a été développé dans ce mémoire, la Religion est de retour sur le devant de la scène journalistique, mais ce n'est pas encore suffisant pour la pérennité de l'information religieuse et de l'intérêt porté à sa culture et son environnement. C'est pour cette raison, que la presse n'est pas un lieu de débat égalitaire pour les croyants et les non-croyants. En effet, la Religion n'est pas traitée dans son ensemble, mais plutôt déchirée en plusieurs parties afin d'assouvir les besoins des médias et du lectorat. Une majorité de ces parties, les faits religieux, se sont vu attribuer une connotation péjorative. Scandale, dénonciation, victimisation : ce sont les nouveaux mots-clés du traitement médiatique de la Religion. Si beaucoup trouvent leur compte dans ce phénomène, les institutions religieuses, elles, ne semblent pas s'en réjouir. Les différentes religions monothéistes ne sont pas traitées avec autant d'objectivité et d'intérêt les unes que les autres et cela crée un déséquilibre et un jugement de valeur qui ne semble pas avoir raison d'être, sous prétexte qu'elles aient plus ou moins d'impact sur le quotidien de la majorité et des journalistes.

La rubrique « Religion » s'assure de la visibilité des sujets qui la concernent, leur traitement assurent plutôt la visibilité du média dans son intégralité. Le but de cette rubrique n'est plus de s'adresser à la population croyante, mais de s'adresser à tout le monde. Ceci résultant en une augmentation du lectorat des faits religieux, ce qui n'est pas à déplorer.

Cependant le journaliste en rapport avec la Religion est en perpétuel conflit avec l'idée d'objectivité et de liberté d'expression et ne semble pas être en capacité d'avoir assez de recul sur le sujet. Car si les religieux souhaitent mettre en lumière l'aspect communautaire de la Religion, elle est principalement individuelle de par l'interprétation que chacun a d'elle. Ainsi, traiter des sujets religieux est une tâche délicate et en constante évolution. Une spécialisation, ne peut être la seule solution à une bonne analyse et un bon traitement de ce thème car les journalistes connaisseurs du sujet semblent être en pénurie depuis un certain nombre d'années.

La qualification morale du journaliste et informateur religieux ne devrait-elle donc plus être informelle et devenir une qualification acquise après formation et surtout faire son apparition de manière obligatoire au sein des écoles de journalisme. Car la première victime de l'ignorance du journaliste est l'information, puis par la suite, l'opinion publique. Le journaliste a une influence indéniable sur cette dernière de par son rôle d'instructeur et de transmetteur de vérité. Afin de pouvoir traiter de la Religion, il est nécessaire d'effectuer un retour à la culture religieuse en commençant par s'assurer que la terminologie est utilisée dans le bon contexte et ne fasse en aucun cas transparaître l'opinion de l'auteur.

Désormais, en ce qui concerne la Religion, le journaliste perd de sa crédibilité et sa position d'informateur, car il est évident qu'il oriente le débat religieux. Ces remarques prouvent alors que le religieux est un sujet difficile à aborder de manière publique. C'est pour cette raison, qu'afin de se protéger et de garder le contrôle, certains adoptent une nouvelle sensibilité et retenue lors de leur contact au fait religieux. Des limites et contraintes pèsent véritablement sur le métier aujourd'hui, à l'initiative de ces professionnels, mais aussi du lectorat et sacrifie une fois de plus le bien-être de l'information. Peu importe les termes utilisés et la forme qu'elle prend, la censure semble voler au-dessus de la relation du journaliste et du croyant. Même si il y a encore des combattants de la liberté d'expression et donc de la liberté de la presse comme *Charlie Hebdo*, qui refusent de sacrifier leur valeur, l'objectivité semble réellement mise à mal.

Ce qui découle cependant de tous les comportements que nous avons pu rapporter ici, la liberté d'expression et de croyance ne semble pas pouvoir cohabiter si aucun des partis n'accepte de faire de compromis. Pour le moment, la tension monte entre eux et représente de plus en plus un risque pour la profession. La communication est absente de cette relation, mais pourrait être la clé pour calmer les ardeurs.

L'art du mot, de l'écriture et de la transmission requiert alors peut-être de l'aide et une intervention extérieure. Le journalisme est souvent sujet de discorde de par le manque de

définition et de délimitation du métier. Tandis que certains s'en contentent au nom de la liberté, d'autres peuvent se pencher sur le fait que ce soit la solution qui en assurerait la pérennité et surtout la liberté d'information plutôt que sa destruction. Ici, la Religion n'est qu'un facteur d'influence parmi tant d'autres. Il est connu que l'éthique, qui est la science de la morale et la déontologie, l'ensemble des règles et des devoirs, du journalisme dépendent de la perception personnelle de chacun des professionnels.

Jusqu'à aujourd'hui, les journalistes s'imposent donc eux-mêmes leurs limites. Ils doivent gérer des situations complexes, entre leur travail et leurs propres convictions. Il y a une grande responsabilité qui règne derrière ces termes, dont l'assurance de produire un service de qualité dans l'intérêt public. C'est toute cette complexité qui entourent la profession de journaliste et représente l'idée de liberté de la presse. Mais ses retombées ont d'hors et déjà trop d'impact pour ne pas être remise en question. Alors, est-ce que définir les termes tels que « blasphème », « censure journalistique » ou encore définir les limites à ne pas dépasser concernant l'irrespect ne permettrait pas d'accéder à la paix ? Emmanuel Derieux s'est notamment posé la question et a publié⁵⁹ : « *Seules la détermination de principes déontologiques et la mise en œuvre volontaire des moyens d'en dénoncer les violations et d'en contrôler l'application peuvent dispenser ou dissuader le législateur et les juges d'avoir à intervenir en ces matières, dans des conditions toujours délicates et dangereuses pour la liberté d'expression et d'information. Si les journalistes ne savent ou ne veulent pas, par la voie de l'autorégulation, déterminer des règles et fixer eux-mêmes certaines des nécessaires limites aux abus de leur liberté, ils ouvrent la voie aux interventions extérieures, bien plus dangereuses – parce que pas toujours adaptées – pour leurs propres libertés, mais aussi la qualité de l'information diffusée et du service rendu au public et qui est, finalement, ce qui compte véritablement.* »

Les faux-pas que les journalistes enchaînent au nom de la liberté d'expression, de la presse et de la délivrance de l'information sont en réalité en train de leur coûter tout ce qu'ils

⁵⁹ E. DERIEUX, « Déontologie du journalisme », *LEGICOM*, 1996, 11, pp. 21-24.

revendiquent. Dans le cas d'une certaine délimitation, il faudrait s'assurer qu'elles ne soient pas trop lourdes et adaptées aux problématiques du métier.

Ainsi, un conseil de déontologie composé de représentants de la presse française, de journalistes, de citoyens et encouragé par le gouvernement, a vu le jour le 2 décembre 2019. L'Observatoire de la Déontologie et de l'Information a précisé que le Conseil de déontologie journalistique et de médiation était un « *organe professionnel d'autorégulation, indépendant de l'État* » qui se veut être la solution à la défiance envers les médias. Ces derniers, les premiers concernés, ne semble pas être du même avis et considère que ce pourrait être une « *tutelle liberticide de l'Etat* ».

Face à la méfiance d'une partie de la presse, Patrick Eveno cherche à dissiper les inquiétudes : « *Toute saisine portant sur une ligne éditoriale ou un choix éditorial sera renvoyée. Car c'est l'apanage, respectivement, d'un éditeur et d'une rédaction. Si le pape est mal traité à Charlie Hebdo et bien traité à la Croix, cela relève de la ligne éditoriale. Si le 20 heures de France 2 fait 29 minutes sur la neige et 1 minute sur la grève, cela relève d'un choix rédactionnel. Dans les deux cas, cela ne concerne pas le conseil. Le rôle du conseil est de se demander si, quand un choix éditorial a été fait, il a été traité dans les règles de l'art du journalisme, suivant les principes de véracité, de recherche de sources, d'absence de conflit d'intérêts...* ». Le professeur et directeur de l'observatoire voit ce conseil comme la pérennité du débat journalistique, de l'information et du dialogue avec le public. Que va devenir le journalisme dans les années à venir ? Nul ne le sait, mais tous vont participer à le construire.

BIBLIOGRAPHIE

Livres :

BUDDENBAUM J. et STOUT D., *Religion and mass medias*, 1996, p. 304

BRECHON P et WILLAIME J-P., *Médias et religions en miroir*, Paris, Presse Universitaire de France - PUF, 2000.

CAMPBELL H, *When religion meets new média*, Routledge, 2010

CAMPICHE R. et DEPRAZ C. , *Quand les sectes affolent : Ordre du Temps Solaire, médias et fin de millénaire*, Genève, Labor et Fidès, 1995.

CAMPICHE Roland J. *Les deux visages de la religion, Fascination et désenchantement*, Genève, Labors et Fidès, 2004.

COMAN M., *Pour une anthropologie des médias*, 2003, Presses universitaires de Grenoble, coll. Communication, médias et sociétés, p210.

CROTEAU D. Et HOYNES W. , *Medias/Society : industries, images, and audiences*, Sage publications, 2013.

DOISY G., *L'histoire du dessin de presse* , Éditions de la Bibliothèque publique d'information, p. 66.

GOODMAN R.S. et STEYN E., *Global journalism education : in the 21st century challenges and invention*, Knight Center for Journalism in the Americas, p. 468

MORTOZ J-P., *Les Médias face au terrorisme: manuel pour les journalistes*, UNESCO 2017.

UNESCO, *Model curricula for journalism education*, 2007, 150p

Articles :

BINET E., « Le sacré ou la représentation », *La Croix*, 2015.

CAMPICHE R. , « Médias et religions - Mise en scène du religieux : quelle influence? », *Choisir*, juillet-août 2001, p.12-16.

CHELINI-PONT B., PENA M., TAWIL E., « Liberté d'expression et religion », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 2008, pp. 207-235

COLOT G., « L'ennemi religieux dans la presse catholique pendant la Révolution française », *Siècles*, 2010, pp. 95-111

COOL M., « Médias et religions, témoignages et propositions méthodologiques », *Les cahiers du journalisme*, 1997, numéro 3, p.96-103.

DE GAULMYN I., « Comment traiter de la religion dans les médias? », *La Croix*, 2017.

DOUYÈRE D., « Communication et religions : quelle place pour les médias confessionnels ? », *INA La revue des médias*, 2017.

GAUTHIER G., « La mise en cause de l'objectivité journalistique », *Information, médias, théories*, 1991, pp. 80-115.

DELPORTE C., « Les médias religieux en France : une petite histoire », *INA La revue des médias*, 2017

DERIEUX E., « Déontologie du journalisme », *LEGICOM*, 1996, 11, pp. 21-24.

HACKETT R., « Decline of a paradigm ? Bias and objectivity in news media studies », *Critical studies in mass communication*, 2009, pp. 229-259

HJARVARD S., « The mediatization of religion: A theory of the media as agents of religious change », *Northern Lights: Film & Media Studies Yearbook*, Volume 6, Number 1, 2008, pp. 9-26

LECOEUVRE S., « Quelle place pour la religion à la télévision ? », *Le Figaro*, 2015.

MALHERBE C., « Comment les religions ont trouvé leur place à la radio et à la télévision », *INA La revue des médias*, 2017.

MORTOZ J-P., « Autodiscipline ou l'autocensure ? », *Attaques contre la presse*, 2017

OLIVIER FRANÇOIS J.P., « Abbé Grosjean : Médias et croyants, apprenons à nous comprendre », *Le Monde des religions*, 2014 .

PLENEL E., « La presse, miroir d'une société », *Cité*, Mars 2013

ROMEY A., « Mots, religion et politique » , *Cahiers de la Méditerranée*, 1997, pp. 185-192.

RIUTORT P., « L'information en matière de religion. Une spécialisation moralement fondée ? », *Réseaux*, 2002/1 (no 111), p. 132-161.

SCHELEGEL J.-L., « Ce que les médias font de l'Eglise catholique », *Autres temps*, 2001, pp. 6-15

TAYLOR J, « Faith and Secular Journalism », *Lausanne media engagement network*.

THOMAS O., « Dessinateur(s) de presse : métier à haut risque », *L'Histoire*, 452, 2019.

VAILLANT G., « Le fait religieux, grand oublié des écoles de journalisme », *La Croix*, 2017.

VAN EECKHOUT L., « Les sources d'information des journalistes : un état des lieux », *migration société*, 2007, 111-112, pp 161-163

VENDRELY M., « Le dessin de presse est-il condamné à disparaître ? », *TV5monde*, 2019.

WILLAIME J.-P., « Les médias et les mutations contemporaines du religieux », *Autres Temps. Cahier d'éthique sociale et politique*, 2001, numéro 1, p.64-75.

ZWARTZ B, « Religion in the Media: How has it Changed, Where is it Going, Why does it Matter? », *ABC religions and medias*, 2016.

WEB :

Association des journalistes d'information religieuse : <https://ajir.typepad.com/about.html>

CANAL U.TV, « Régulation du religieux et opinion publique de la traduction médiatique », https://www.canal-u.tv/video/site_pouchet_cnrs/deuxieme_session_regulation_du_religieux_et_opinion_publicue_la_traduction_mediatique_en_question.24142

CANAL U.TV, « Seconde table-ronde : place et représentations du religieux et de la laïcité dans les médias », https://www.canal-u.tv/video/site_pouchet_cnrs/

seconde_table_ronde_place_et_representations_du_religieux_et_de_la_laicite_dans_les_medias.24166 .

GOUVERNEMENT.FR, « Colloque « Les médias, la laïcité », 24 janvier 2018 », https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/02/synthese_du_colloque_medias_et_laicite.pdf

HABILO MEDIAS, « Représentation de la religion dans les médias - Vue d'ensemble », Centre canadien d'éducation aux médias et de littérature numérique, <http://habilomedias.ca/diversite-medias/religion/representation-religion-medias-vue-densemble> , 5 décembre 2019.

SLATE, « Il est interdit de ne pas parler de l'Islam », <http://www.slate.fr/story/16689/il-est-interdit-de-ne-pas-parler-de-lislam>.

VATICAN, "Religion in the Mass Media », 1989, http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/en/messages/communications/documents/hf_jp-ii_mes_24011989_world-communications-day.html

Recherches :

ROGERIO GRILO M. « La médiatisation du fait religieux, entre immédiat et transcendant : Le cas du christianisme dans la presse écrite de référence au Portugal. » Sciences de l'information et de la communication. Université Nice Sophia Antipolis, 2016. Français. ffNNT : 2016NICE2018ff. fftel01404185

RESUME	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE 1. MÉDIAS ET DÉBAT RELIGIEUX : JEU D'INFLUENCE ?	6
CHAPITRE 1. La presse et la laïcisation de l'information religieuse	8
Section 1. Société et journalisme en miroir : une laïcisation fulgurante	9
Section 2. La rubrique : solution ou dissimulation ?	13
CHAPITRE 2. L'informateur du religieux et les médias confessionnels, sources de débat	16
Section 1. Journaliste généraliste et journaliste religieux : le jeu des différences	16
Section 2. Médias confessionnels et journalistes spécialisés : un rôle éducatif	19
PARTIE 2. OBJECTIVITÉ : UNE DÉFINITION À REVOIR	22
CHAPITRE 1. Journalism et Religion : entre liberté d'expression et respect des croyances	23
Section 1. Le dessin de presse et le droit à la représentation	24
Section 2. Le conflit journaliste/pratiquant	29
CHAPITRE 2. Journalistes et exigences de la Religion	31
Section 1. Une nouvelle censure	31
Section 2. L'étude du traitement médiatique de la Religion en école de journalisme	34
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE	43